

N° 2026 – 01 – 002

**Mairie de SAULT-de-NAVAILLES**  
(Pyrénées-Atlantiques)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Réunion du Conseil Municipal de SAULT-de-NAVAILLES**  
**du 20 mars 2026**

Le 20 mars 2026, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAULT-DE-NAVAILLES s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 16 mars 2026 et sous la présidence de ce dernier.

**PRESENTS** : DUPUY Michel, MOLLES Christian, DUCOURNAU Laetitia, FEUGAS Jean-Claude, CASTETBON SAINTE RELIQUE Bruno, DESPOUYS Jean-Luc, DESPOUYS Martine, DESTRADE Sébastien, HOURCADE Patricia, LASSALLE Gregory, LE MARC'HADOUR Amandine, MARSAN Sandrine, PEYRAUBE Anthony, RUIZ Aurélie et TESTEMALE Coralie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : TESTEMALE Coralie

**CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 14 juin 2022, le Conseil Municipal avait choisi l'affichage en Mairie pour l'entrée en vigueur des actes réglementaires.

Il était prévu que ce choix couvrait la durée du mandat.

A l'occasion du renouvellement intégral, il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur son choix en la matière, étant précisé qu'il n'est pas nécessaire de prévoir de durée particulière d'application et qu'il n'y aura pas de caducité automatique de ce choix à la fin du mandat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** : que la publicité des actes réglementaires s'effectuera par affichage en Mairie.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Michel DUPUY



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le.....

Affichée le.....